

# Après la pandémie Repartons du bon pied

Par Edouard Dommen

La pandémie a secoué l'économie. Elle lui offre l'occasion de se débarrasser de quelques restes dépassés et de repartir du bon pied. Le développement durable nous propose un bon fil d'Ariane. Il nous désigne même le premier pas à prendre : répondre aux besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la priorité absolue (Vignette 1).

## Vignette 1

*Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*

*Deux concepts sont inhérents à cette notion :*

- le concept de 'besoins', et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la priorité absolue, et*
- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.<sup>1</sup>*

## Le travail

Le confinement a exposé au grand jour les démunis qui l'économie s'était évertuée à cacher dans le fouillis qu'elle avait élaboré à coups de règlements de la sécurité sociale.

*Quand un pauvre aura travaillé, que ce ne nous soit tout un, moyennant que nous l'ayons employé ; mais entrons en bon examen pour savoir si nous voudrions être ainsi traités quand nous serions à la place de celui qui languit, qui n'a de quoi se nourrir, sinon par ce moyen ; nous voudrions qu'on usât de douceur envers nous, et que nous fussions supportés. Suivons donc le semblable<sup>2</sup>.*

À l'époque d'avant, dans le train entre Genève et Genthod-Bellevue, je rigolais à l'idée que les passagers dont le nombre justifiait le service n'existaient officiellement pas pour la plupart, puisque c'était des sans-papiers qui venaient faire le ménage. Maintenant ces mêmes spectres sont nombreux à faire la queue aux Vernets pour la distribution d'aliments. Calvin encore : *Voilà un étranger qui sera pillé, on le tourmente, on lui fait quelque tort manifeste ; or on dissimule<sup>3</sup>*. Notre hypocrisie ne nous fait pas crédit.

On pense tout autant à celles et ceux qui ont cotisé à l'assurance chômage mais n'y ont pas droit parce qu'ils n'ont pas assez cotisé, aux invalides qui n'ont pas droit à la rente AI qu'il leur faut parce qu'ils ne sont pas assez invalides ou pas de la bonne façon, et j'en passe. L'économie a tissé un filet social à trous. On peut s'efforcer de resserrer les mailles une à une - Sisyphé faisait plus ou moins la même chose - mais on peut faire plus simple et introduire **le revenu universel**. Il s'agit d'un revenu auquel toute personne a droit du simple fait d'exister. Plus de paperasse, plus d'excuses. On pense à l'humoriste étasunien Will Rogers qui racontait à la radio dans les années 1940 l'histoire d'une personne éconduite par un fonctionnaire qui lui demandait son acte de naissance et qui lui répond « J'ai bien l'impression d'être né ».

---

<sup>1</sup> CMED 1987, p.51. Traduction retouchée par ED

<sup>2</sup> Calvin, Sermon 140 sur Deut.24.14-18, AB 421.1

<sup>3</sup> Calvin, Sermon 151 sur Deut.27.16-23, AB 412.3

On pense ensuite aux métiers que les Genevois applaudissaient tous les soirs à 21h pendant le confinement, ces métiers dont on s'est enfin rendu compte que la valeur ne se reflétait pas dans le prix. *Si [on] dit : je le nourris et je lui paye son salaire ; voire, mais il faut regarder aussi quelle est sa portée et le service que nous en pouvons recevoir*<sup>4</sup>. La pandémie nous invite à repenser la façon dont on conçoit l'articulation des valeurs des différentes manières de contribuer au bien commun.

## **La conversation**

### **Vignette 2**

*Si Dieu nous eût voulu tenir chacun à part, eh bien, nous n'aurions pas cette nécessité qui nous contraint de converser les uns avec les autres ; mais malgré qu'en aient les hommes, ils faut qu'ils communiquent ensemble... Bref, cette communication dont parle ici saint Paul est cette affection fraternelle qui procède du regard que nous avons quand Dieu nous a conjoints ensemble et qu'il nous a liés comme en un corps et qu'il veut qu'un chacun s'emploie pour ses prochains, que nul ne soit adonné à son particulier, mais que nous serions tous en commun*<sup>5</sup>.

*... Et puis au reste, que nous soyons humains pour bien faire chacun selon sa faculté et que nous montrions par effet que nous voulons acquiescer à son bon vouloir...<sup>6</sup> Car il faut savoir si le pauvre homme est contenté<sup>7</sup>.*

En effet, la conversation est essentiellement conviviale : il faut que chacun.e s'y sente accueilli.e et intégré.e. Or la définition du développement durable faite écho à Calvin à cet égard. La priorité revient au pauvre (d'ailleurs la version anglaise dit 'pauvre' là où la française met 'démuni'), et en tout cas il faut acquiescer à son bon vouloir, autrement dit « répondre à ses propres besoins » (Vignette 1).

## **Les dettes privées**

Distinguons deux cas d'espèce, la dette de détresse et la dette productive. Les deux cas se traitent dans la tradition de Calvin dans l'esprit de l'appel de Luc : « Prêtez sans rien espérer en retour » (Luc 6.35)<sup>8</sup>

Dans le premier cas, il s'agit de secourir celui qui est privé de tout moyen de subsistance et souffre par conséquent d'un besoin immédiat. Calvin insiste *qu'on ne prenne usure du pauvre et que nulle totalement étant en détroit par indigence ou affligé de calamité soit contraint*<sup>9</sup>. Néanmoins, dans la cité de Calvin dès son époque et jusqu'à tard dans le 20<sup>e</sup> siècle l'assistance publique prenait la forme d'un prêt, mais la souplesse entière des perspectives de remboursement était reconnue d'emblée. De même avec l'assistance officielle accordée actuellement aux indépendant.e.s que la pandémie a privé.e.s de leur gagne-pain : l'État reconnaît qu'une part importante de ces prêts ne sera jamais remboursée.

De nombreuses petites entreprises œuvrent de même au jour le jour ; malgré tous leurs efforts, elles n'arriveraient jamais à accumuler assez de réserves pour survivre à une interruption aussi longue que celle de la pandémie. Il est utile qu'elles aient accès à ce genre de crédit. Il faut cependant veiller à ce qu'il serve à financer un nouveau départ face aux conditions de demain plutôt qu'à éponger les dettes héritées du monde d'avant. Comment faire ? des petites entreprises, par exemple dans le secteur du bâtiment, le démontrent : elles

---

<sup>4</sup> Calvin, Sermon 95 sur Deut. 15.11-15, AB 419 (420.1)

<sup>5</sup> Calvin, Sermon 53 sur 1Tim.6.17-19 AB 337.2

Plusieurs des citations de Calvin dans cet ouvrage sont tirées de Biéler 2008. Les renvois du style '337.2' renvoient à la page (337) et la note de bas de page correspondante (2)

<sup>6</sup> Calvin, Sermon 95 sur Deut. 15.11-15, AB 420

<sup>7</sup> Calvin, Sermon 140 sur Deut. 24.14-18, AB 420

<sup>8</sup> voir Dommen 2001

<sup>9</sup> Calvin, Lettre à Claude de Sachin, voir Dommen et Faessler 2009

font faillite du jour au lendemain et leur chef refait surface quelques jours plus tard à la tête d'une nouvelle entreprise sans que le droit ne s'en préoccupe.

Quant au second cas, il est évident que l'on place de l'argent dans une entreprise productive avec l'intention de le faire fructifier. *Certes, je confesse ce que les enfants voient, à savoir que si vous vous enfermez l'argent au coffre il sera stérile ... Les marchands comment augmentent-ils leurs biens ?* Calvin insiste cependant *que celui qui emprunte fasse autant ou plus de gain de l'argent emprunté*<sup>10</sup>.

Des paiements fixés selon un calendrier déterminé à l'avance nie les aléas de la réalité. Comme dit Qohéleth, *Oui, il y a pour chaque chose un temps et un jugement, mais il y a un grand malheur pour l'homme : il ne sait pas ce qui arrivera, qui lui indiquera quand cela arrivera ?* (Qo. 8.6-7). Bref, l'éthique réformée en appelle au partage équitable des risques et des bénéfices entre bailleurs de fonds et entreprises.

Maintenant, c'est arrivé : la pandémie a changé la donne. Certaines entreprises, et non des moindres ont certes joué les cigales : lorsqu'elles avaient l'occasion et les moyens d'engranger des réserves en cas de coup dur, elles ont préféré les dilapider, notamment en les distribuant à leurs actionnaires. Eh bien, elles ont eu leur récompense ; qu'elles dansent maintenant. Rien ne sert de leur octroyer de nouveaux crédits pour compenser leur imprévoyance (suivez mon regard du côté de Cointrin...). En même temps des entreprises entreprenantes cherchent des moyens pour affronter les défis de la nouvelle donne. C'est vers elles qu'il faut diriger les crédits à la sortie de la pandémie : *Il faut bien aviser que le contrat soit aussi utile en commun plutôt que nuisible*, rappelle Calvin.

## ***La dette publique***

Pendant la pandémie les sources de revenu ont tari. La relance exige un apport de pouvoir d'achat que l'État est le mieux à même de fournir. Dans la tradition bien-pensante, bourgeoise et partant mercantile, on inscrit cet apport dans la comptabilité comme dette. La même bien-pensance veut qu'elle soit remboursée. La réalité est autre : « Prêter remonte aussi loin que les archives de l'histoire et on imagine que le défaut a suivi de peu le premier emprunt.<sup>11</sup> » En 1933, environ la moitié des États membres de la Société des Nations étaient en défaut de paiement.

La morale judéo-chrétienne suit la même voie. Nous venons d'évoquer sous la rubrique de la dette privée l'idéal du partage équitable des risques et des bénéfices. Le jubilé biblique prône carrément l'annulation périodique de toutes les dettes (Lévitique 25). Le Notre Père se traduit parfois en français et souvent en allemand « Pardonne-nous nos dettes comme nous pardonnons aussi à ceux qui ont des dettes envers nous » (Matt.6.12).

Or rien n'oblige l'Etat à inscrire les nouvelles liquidités comme dette, d'autres tournures comptables sont envisageables.

## ***La vérité des prix***

### ***Vignette 3***

*Tous moyens dont nous usons pour nous enrichir au dommage d'autrui ... doivent être tenus pour larcins*<sup>12</sup>.

Nous vivons dans une économie de marché, où l'articulation des prix compte parmi les facteurs qui déterminent les choix. Pour que le système soit efficace, il faut que chaque prix représente fidèlement l'entier des coûts et des bénéfices de la transaction.

Insistons sur le mot 'efficace', car l'économie de marché ne peut jamais être équitable. Le marché est un terrain de jeu qui ne tient compte que des actions des joueurs qui y participent. D'autres parties-prenantes subissent les répercussions des choix des joueurs :

<sup>10</sup> Calvin, Lettre à Claude de Sachin

<sup>11</sup> Max Winkler (1933), cité dans Dommen 1989

<sup>12</sup> Calvin, Instit, II.VIII.45, commentaire sur le 8e commandement

elles sont bénéficiaires ou victimes d'externalités. En outre, les joueurs sont inégaux entre eux. Chaque franc compte comme une voix ; plus on dispose de francs, plus on dispose de voix.

Acheteurs et vendeurs partagent un intérêt à imposer un maximum de coûts externes sur des tiers : cela tombe sous la définition de Calvin du larcin (vignette 3). Afin que les acheteurs soient confrontés à un éventail de prix qui reflètent le coût du bien ou du service dont ils envisagent de profiter. Il faut donc internaliser les externalités, les comprendre dans les prix.

Selon le *Rapport 2019 sur le développement durable* de la Fondation Bertelsmann, la Suisse, en compagnie des dictatures pétrolières et des États-Unis, se place dans le peloton de tête des États provoquant le plus d'effets négatifs sur le développement d'autres pays<sup>13</sup>.

L'OCDE a reconnu le principe pollueur payeur dès 1972<sup>14</sup>. Sa mise en œuvre se cantonne à la pollution *strictu sensu*, et encore là l'application est limitée à certains aspects de la pollution. Il reconnaît cependant que le principe peut s'étendre plus largement :

*Le principe pollueur-payeur n'est pas un principe d'équité, il ne vise pas à punir le pollueur mais à introduire les signaux appropriés dans le système économique afin d'intégrer les coûts d'environnement dans le processus de décision et d'aboutir à un développement durable respectueux de l'environnement. Le but est de veiller à ne pas gaspiller les ressources naturelles et de mettre fin à l'utilisation gratuite du milieu comme réceptacle de pollution.*

La CNUCED souhaitait dès les années 1990 l'englober dans un concept plus large, le Principe usager-payeur, qui comprendrait la consommation du capital environnemental<sup>15</sup>. Si la comptabilité nationale soustrayait ce capital consommé du produit national brut (soulignons ce dernier mot), l'illusion de croissance dont l'économie nous berce serait sérieusement écornée et cet accès de réalisme réorienterait sûrement ses priorités actuellement mal éclairées.

Actuellement le parlement discute d'augmenter le prix de l'essence d'un montant symbolique et de taxer un chouïa les voyages en avion. Martin Luther King disait « le contraire de la vérité, c'est le geste ». Des gestes n'amélioreront pas la vérité des prix : il faut intégrer l'entier des coûts externes dans le prix pour se libérer du marché mensonger qui nous invite à nous enrichir au dommage d'autrui et du reste de la création.

Édouard Dommen

## Références

Biéler, André, 2008 (1959), *La Pensée économique et sociale de Calvin*, Genève, Georg.

CMED Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve.

Dommen, Édouard, 1989, "Lightening the debt burden - some sidelights from history". *UNCTAD Review* Vol.1, No.1

— 2001, « Sous quelles conditions est-il légitime d'exiger le remboursement d'une dette ? Une perspective éthique », in Dommen, Édouard, *La dette au-delà du contrat, Finance & bien commun*, supplément n° 2

— 1993, *Fair Principles for Sustainable Development: Essays on Environmental Policy in Developing Countries*, editor and author of one chapter, Aldershot, Edward Elgar

Dommen, Édouard et Marc Faessler, 2009, « Calvin et le prêt à intérêt », in Paul H. Dembinski, *Pratiques financières, regards chrétiens*, Paris, Desclée de Brouwer

OCDE 1992, *Le Principe pollueur-payeur, Analyses et recommandations de l'OCDE*, Paris, OCDE/GD(92)81, [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD\(92\)81&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD(92)81&docLanguage=Fr)

<sup>13</sup> Jean-Daniel Delley, « Les ombres de la réussite suisse », *Domaine Public*, 29 mai 2020

<sup>14</sup> OCDE1992

<sup>15</sup> Dommen 1993. Voir en particulier le chap. 3, par Helger Bonus.